



# SCHÉMA DIRECTEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



UNIVERSITÉ DE  
MONTPELLIER

**P**riorité affichée du contrat pluriannuel 2021-2026 de l'Université de Montpellier, la transition écologique constitue également un axe du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) 2023-2025. Le plan climat du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, complété d'une note de cadrage, exige que soit élaboré, pour chaque établissement, un *Schéma directeur développement durable - responsabilité sociétale et environnementale* d'ici 2024.

Au regard des enjeux et de la forte attente de la communauté universitaire, l'établissement a fait le choix d'élaborer son schéma directeur en cette fin d'année 2023, axé sur la transition écologique. En effet, la stratégie et les actions en matière de responsabilité sociétale ne figurent pas dans ce document car elles ont déjà été élaborées, sont en cours de déploiement et sont inscrites au sein d'autres documents pluriannuels (schémas directeur du handicap et de la vie étudiante, plan égalité femmes-hommes...) qui doivent avoir leur propre visibilité.

En matière de transition écologique et de développement soutenable, les universités sont attendues pour accompagner la société dans les transformations environnementales. Pour réussir ce défi, l'Université de Montpellier entend bien mener une stratégie globale et ambitieuse, capable de mettre en place des actions coordonnées pour chacune de ses missions.



Ce schéma directeur relatif à la transition écologique (SDTE) constitue donc une responsabilité majeure pour l'établissement dans la mesure où, par la formation, nous préparons les étudiantes et les étudiants à exercer leur citoyenneté et, par la recherche et l'innovation, nous contribuons à élaborer les solutions dont le monde a besoin. De même, tous nos sites et tous nos campus sont des lieux qui permettent de tester des pratiques écoresponsables innovantes.

J'ai pleinement confiance dans la dynamique engagée et dans le déploiement de ce projet fédérateur qui associe l'ensemble des structures de l'université et qui sera porté, j'en suis sûr, avec enthousiasme, par l'ensemble des étudiantes et des étudiants et des personnels.

**Philippe AUGÉ**  
Président de l'Université de Montpellier

# SOMMAIRE

5 | Introduction

9 | **Axe Enseignement et Formation**

13 | **Axe Recherche et Innovation**

17 | **Axe Environnement**

21 | **Axe Stratégie et Gouvernance**

27 | Les indicateurs

29 | Glossaire

# INTRODUCTION

**Les récents épisodes climatiques extrêmes, comme le prévoyait le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans son dernier rapport, constituent des phénomènes inédits, de plus en plus fréquents et généralisés, liés à l'augmentation des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. En même temps, « la nature décline globalement à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine et le taux d'extinction des espèces s'accélère, provoquant dès à présent des effets graves sur les populations humaines du monde entier » (Rapport IPBES, 2019). Accélérer la transition bas-carbone, s'adapter au changement climatique et préserver la biodiversité et la fonctionnalité des écosystèmes, constituent donc une priorité. Les établissements d'enseignement supérieur doivent, de par leurs missions de formation et de recherche, prendre toute leur part pour relever ces défis d'envergure.**

En décembre 2020, la loi de Programmation de la Recherche a ainsi introduit une nouvelle mission pour les établissements d'enseignement supérieur : contribuer à la sensibilisation et à la formation aux enjeux de la transition écologique et du développement durable. En 2021, le Haut Conseil pour le climat (HCC) a recommandé que les opérateurs de l'ESR mettent en œuvre un pilotage et un suivi renforcés des politiques publiques dédiées au climat et à la biodiversité. La loi Climat et résilience du 22 août 2021 a posé le principe selon lequel le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) doit veiller à la cohérence de la stratégie nationale de recherche avec les stratégies nationales bas carbone pour la biodiversité et de santé, dans la politique interne des établissements d'enseignement supérieur. Le MESR incite donc ses opérateurs à produire les connaissances, mettre au point les innovations sociales et technologiques et former des professionnels qui rendent possible l'atteinte des objectifs internationaux, européens et français en matière de transition écologique pour un développement soutenable (TEDS). À cette fin, le Plan climat-biodiversité et transition écologique de l'ESR, publié par le MESR en novembre 2022, définit un certain nombre d'objectifs et d'actions à mettre en œuvre dans les deux ans à venir, en s'appuyant sur 24 jalons et indicateurs. Pour mener à bien cette démarche le MESR a demandé à tous ses opérateurs de construire un schéma directeur de « Développement Durable - Responsabilité sociétale et Environnementale » (SD DD&RSE) dont le contenu a été précisé dans une note de cadrage de juin 2023. Pour l'Université de Montpellier (UM), cette demande s'inscrit dans une démarche déjà

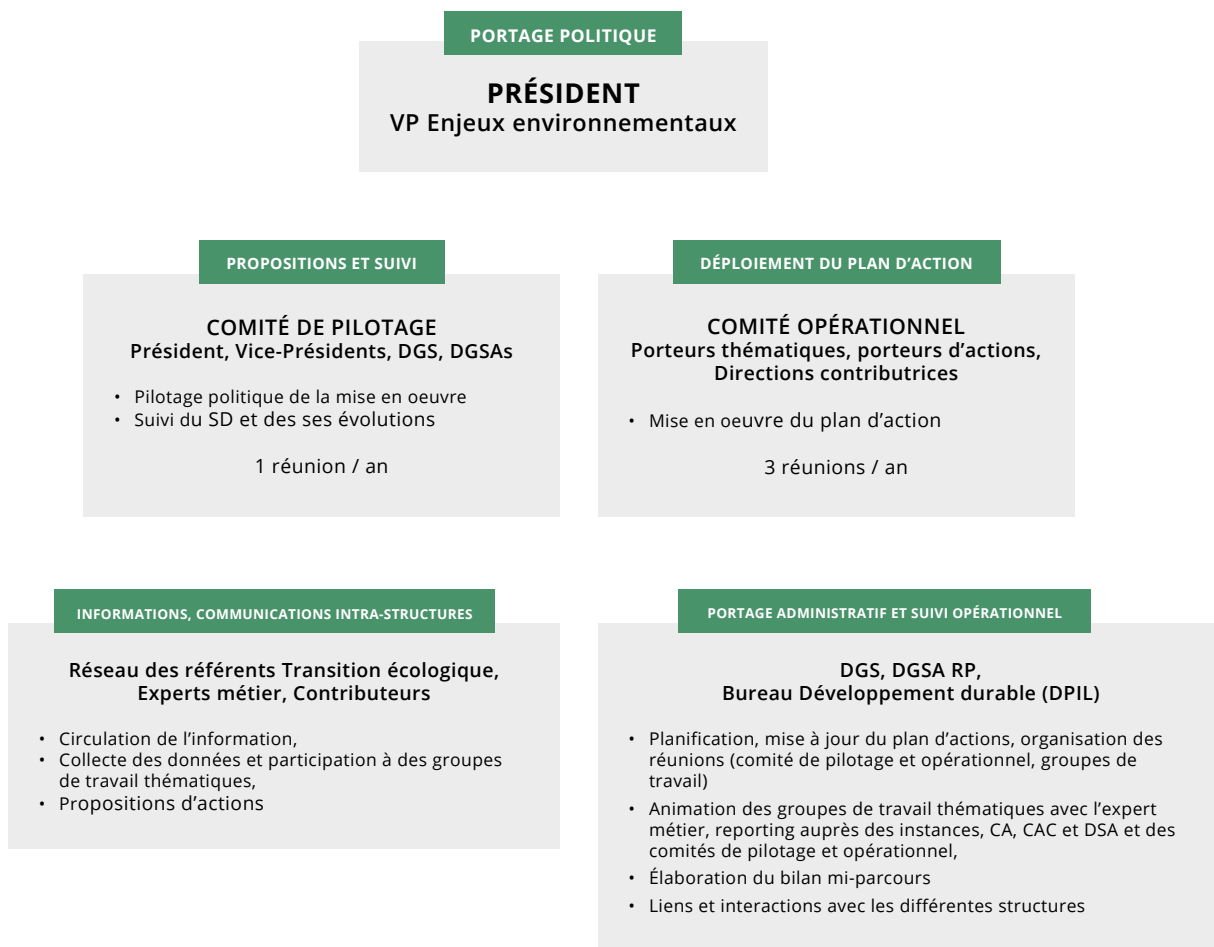
formalisée. En effet, l'établissement possède un schéma directeur du handicap, un schéma directeur de la vie étudiante et un plan égalité femmes-hommes. Afin de garder la visibilité des actions déjà engagées et déployées dans le cadre de ces schémas, l'Université a décidé d'élaborer un schéma pluriannuel dédié à la transition écologique et s'articulant autour de 4 axes : Enseignement et Formation, Recherche et Innovation, Environnement, Stratégie et Gouvernance. Ce SDTE arrive en complément des schémas et plans déjà mis en œuvre au sein de l'UM. Il s'inscrit en continuité et en cohérence avec les actions qu'elle a initiées depuis plusieurs années en matière de développement durable et englobe les objectifs et actions de son Plan de Sobriété énergétique élaboré en décembre 2022 à la demande du MESR dans le contexte de la crise énergétique liée au conflit en Ukraine. L'élaboration de ce SDTE s'inscrit pleinement dans les actions initiées par l'UM depuis plusieurs années comme le prévoit l'objectif dédié du contrat pluriannuel 2021-2026 de l'établissement : « Renforcer et amplifier les actions de développement durable ». Il constitue également un guide pour mener à bien les objectifs que l'UM a inscrit au sein de son Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance 2023-2025 en matière de transition écologique à savoir : réaliser un diagnostic de la situation de l'établissement du point de vue des gaz à effets de serre (GES), réduire ses émissions de GES en diminuant la consommation d'énergie et en effectuant une transition énergétique vers le photovoltaïque, mettre en place des formations de formateurs aux enjeux de la transition écologique et faire évoluer les formations pour faire face aux défis écologiques

actuels et futurs. Le SDTE de l'Université de Montpellier est un document stratégique transversal défini pour la période 2023-2026 avec une mise en œuvre qui embrasse la totalité des activités et mobilise tous les acteurs de la communauté universitaire (étudiants, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs et personnels BIATSS). Il n'est pas limitatif et laisse la porte ouverte aux initiatives déjà engagées ou à venir des différentes structures en matière de transition écologique (TE). Ces dernières pourront d'ailleurs être prévues dans les futurs Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM) conclus avec les UFR, Écoles et Instituts. Ce schéma directeur s'inscrit dans la prise en compte de l'envergure et des spécificités de l'établissement. L'Université de Montpellier constitue, en effet un vaste ensemble, avec 8 facultés, 7 instituts, 2 écoles et un établissement-composante, implantés sur plusieurs sites à Montpellier, mais aussi à Nîmes, Béziers, Sète, Mende, Perpignan et Carcassonne. Elle compte 74 structures de recherche, plus de 5 000 agents, 5 000 personnels hébergés, 50 000 étudiants. Son patrimoine comprend 210 bâtiments soit 500 000 m<sup>2</sup> de surface bâtie et 100 hectares de foncier non bâti, répartis sur 25 sites. D'autres spécificités résident dans la forte présence des structures de recherche occupant le quart des surfaces de l'établissement, ainsi que dans l'hétérogénéité du parc immobilier (bâtiments très anciens, constructions des années 60/70, majoritairement vieillissantes et peu performantes du point de vue énergétique et nouveaux bâtiments). De même, certains sites possèdent de grandes surfaces végétalisées tandis que d'autres sont entièrement artificialisés.

## MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DU SCHÉMA DIRECTEUR ET COMITOLOGIE

L'UM a élaboré son SDTE en suivant le référentiel porteur du label DD&RS développé par France Universités et la conférence des grandes écoles, comme recommandé par la note de cadrage et en y intégrant les thématiques obligatoires définies par le MESR. Pour cela, une consultation a été lancée au sein de l'établissement (Vice-Présidents et Vice-Présidents délégués, Directeurs des UFR, Écoles et Instituts, Directeurs des pôles de recherche, services centraux et communs impliqués) afin de recenser les besoins et les idées d'actions des différentes structures. Cette collecte a permis de définir, à l'échelle de l'UM et pour chacun des 4 axes du SDTE, des objectifs à atteindre, un plan d'actions et un calendrier opérationnel jusqu'à fin 2026. La planification a été établie sur la base des années civiles. Pour le pilotage des actions, seules les directions porteuses ont été indiquées mais la concrétisation des actions supposera des contributions plus large. Pour mettre en œuvre ce schéma, l'établissement a structuré un dispositif décisionnel et opérationnel constitué de différentes instances : un comité de pilotage qui a pour

mission de faire des propositions et de suivre la mise en œuvre de la politique de TE de l'établissement, un comité opérationnel qui effectue le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions et le reporting au comité de pilotage et des groupes de travail thématiques dont les missions consistent à réaliser un état des lieux et à participer à la mise en place et au déploiement d'actions d'amélioration. Le bureau Développement Durable, au sein de la Direction du Pilotage, assurera la planification, la mise à jour du plan d'actions, l'organisation des réunions, l'animation des groupes de travail thématiques avec l'expert métier, le reporting auprès des instances (CA, CAC et CSA) et du comité de pilotage et du comité opérationnel. Pour fonctionner, les groupes de travail thématiques feront appel à différents types d'acteurs : les experts métiers, des personnels ayant une connaissance approfondie et des compétences techniques en rapport avec la thématique ciblée, les référents TE, personnels impliqués dans la TE et nommés par leur structure et des contributeurs. Ce dispositif devrait permettre d'atteindre les différents objectifs que l'Université de Montpellier s'est fixé en matière de transition écologique.



Représentation schématique du dispositif décisionnel et opérationnel nécessaire à la mise en œuvre du SDTE de l'Université de Montpellier



TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
LES AXES  
STRATÉGIQUES



## Axe

# ENSEIGNEMENT ET FORMATION

## Former les étudiantes, les étudiants et les personnels à la transition écologique

**La politique de l'établissement liée à l'enseignement et à la formation du corps enseignant à la transition écologique est portée par la vice-présidence Formation et vie Universitaire (VP FVU) en lien avec la vice-présidence déléguée aux Enjeux Environnementaux (VP EE)**

**L**e rapport « Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur » de Jean Jouzel et Luc Abbadie en date de février 2022 suivi du Plan climat-biodiversité et transition écologique de l'ESR et de sa note de cadrage pour les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle, demande de former à la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS) le plus grand nombre d'étudiants et notamment les futurs cadres à l'horizon 2025. L'offre de formation de l'Université de Montpellier est pluridisciplinaire, allant de la biologie à la science politique en passant par l'écologie, les sciences de l'ingénieur, la chimie, les sciences de l'entreprise, le droit ou encore l'économie. Un certain nombre de ces formations comportent déjà des enseignements portant sur un ou plusieurs aspects de la tran-

sition écologique tandis que d'autres sont entièrement dédiées à ces enjeux comme les licences professionnelles « gestion et utilisation des énergies renouvelables » et « étude et développement des espaces naturels » ou les masters « management de la transition écologique et de l'économie circulaire », « droit de l'environnement » et « gestion de l'environnement ». L'UM a également fortement développé l'ouverture et le lien avec l'international via l'alliance européenne CHARM-EU. Cette alliance a permis la création d'un Master européen en développement soutenable et a donné le jour à divers projets dont UNI-ECO axé sur l'échange de pratiques écoresponsables entre établissements. En complément, afin de répondre au besoin urgent de formation des étudiants, l'UM a lancé début 2023 des appels à

projets dans le cadre du programme d'Excellence I-Site pour donner la possibilité aux responsables de formation d'initier de nouveaux enseignements dédiés à la TEDS. Il s'agit maintenant de former de façon systématique tous les étudiants, enseignants, enseignants-chercheurs et personnels BIATSS de l'UM aux enjeux climatiques et environnementaux et aux leviers possibles pour une transition écologique et sociétale. Pour cela, l'Université envisage plusieurs objectifs de formation adossés à un plan d'actions pour que chacun dispose des connaissances et de compétences à même de lui permettre d'agir pour la transition écologique en tant que citoyen et en tant que professionnel.



## OBJECTIF 1

**Intégrer les problématiques de transition écologique et de développement soutenable dans les enseignements**

Former des citoyens et acteurs de demain à même de répondre aux enjeux de société et de développement soutenable, nécessite de construire rapidement de nouveaux enseignements et formations (verdissement de parcours et d'unités d'enseignement) et d'intégrer le socle de compétences et de connaissances fourni par le MESR dans les formations existantes. À cet effet, l'établissement a élaboré un document de cadrage à destination des UFR, Écoles et Instituts, explicitant les modalités de formation à la transition écologique pour les étudiants de premier cycle. Ces éléments reprennent le cadrage et les préconisations transmis par le MESR. Pour accompagner ses enseignements, l'UM

a également pour objectif d'installer des démonstrateurs technologiques (panneaux solaires, mini-éoliennes...) et d'équiper des laboratoires de fabrication (Fablab) dédiés au développement et à la réalisation de projets au stade de prototype pour la TE sur les campus. Cette action a été intégrée au sein du COMP.

	Planification	Portage	Pilotage
<b>Action 1 : accompagner la mise en place des modules de formation obligatoire à la TEDS en premier cycle par les UFR, Écoles et Instituts (UEI)</b>	<b>S1 2024</b>	<b>VP FVU</b>	<b>DFE</b>
<b>Action 2 : accompagner le verdissement des formations et unités d'enseignement dans les UFR, Écoles et Instituts (UEI)</b>	<b>2024 2025</b>	<b>VP FVU</b>	<b>DFE SCFC</b>
<b>Action 3 : mettre à disposition des étudiants des contenus de formation en ligne (ressources UVED) et des tests de positionnement</b>	<b>S2 2023</b>	<b>VP FVU VP EE</b>	<b>DFE DSIN</b>
<b>Action 4 : installer sur les campus des démonstrateurs technologiques et des FabLab dédiés à la TE</b>	<b>2024 2025</b>	<b>VP FVU VP EE</b>	<b>DFE</b>
<b>Action 5 : reconduire et faire évoluer le diplôme d'établissement « sensibilisation aux enjeux de la transition écologique, du développement durable et de la responsabilité sociétale »</b>	<b>2023 →</b>	<b>VP EE</b>	<b>DFE</b>





## OBJECTIF 2

**Favoriser et accompagner le développement des compétences en transition écologique des personnels**

Former les étudiants suppose que les enseignants et enseignants-chercheurs aient pu bénéficier de formations adaptées. À cet effet, des ressources pédagogiques pluridisciplinaires seront mises à leur disposition pour leurs enseignements et sera également développée l'offre de formation sur les enjeux et leviers liés à la transition écologique et sur les pédagogies innovantes adaptées. Des échanges de bonnes pratiques avec les universités partenaires de l'UM seront également privilégiés en matière d'enseignements dédiés à la TEDS. L'UM s'engage également à former de façon spécifique ses personnels BIATSS en développant l'offre de formation collective avec, par exemple, un module de formation sur le numérique durable et un module sur la comptabilité et le reporting de du-

rabilité.. Parallèlement, des actions de sensibilisation seront mises en œuvre comme la mise en place d'ateliers (fresques du climat, de la biodiversité ou du numérique, initiation aux inventaires de biodiversité ou visite de structures exemplaires en matière de transition écologique...). La sensibilisation s'opérera également par une communication engageante et adaptée aux différents publics vers l'ensemble des personnels, usagers et autres parties prenantes de l'Université.

	Planification	Portage	Pilotage
<b>Action 6 : mettre à disposition des enseignants et enseignants-chercheurs, des ressources pédagogiques pluridisciplinaires sur la TE (ressources UVED et UM)</b>	<b>S2 2023</b>	<b>VP EE</b>	<b>DFE DSIN</b>
<b>Action 7 : mettre en place des formations de formateurs aux aspects de la TEDS du niveau débutant au niveau expert</b>	<b>S1 2024</b>	<b>VP FVU VP EE</b>	<b>DRH SCIP</b>
<b>Action 8 : développer, pour les personnels BIATSS, l'offre de formation collective sur les enjeux de la TE et des formations spécifiques</b>	<b>2023 →</b>	<b>VP EE VP FVU</b>	<b>DRH DPIL</b>
<b>Action 9 : mettre en place des échanges de bonnes pratiques en matière d'enseignement de la TEDS avec les universités partenaires de l'UM</b>	<b>2024 →</b>	<b>VP EE</b>	<b>DRI DPIL</b>



### OBJECTIF 3

**Encourager l'engagement des étudiants pour la transition écologique et sa promotion**

Les enjeux climatiques et de transition écologique suscitent un fort intérêt auprès de nombreux étudiants qui souhaitent investir cette thématique. Valoriser les compétences et connaissances acquises par les étudiants qui s'engagent dans la réalisation de projets dédiés à la transition écologique en dehors de leur formation, constitue l'un des objectifs prioritaires de

l'UM. Cette valorisation et cette implication sont un puissant levier de déploiement d'actions concrètes permettant notamment d'organiser sur les campus des événements comme la semaine étudiante de l'écologie et de la solidarité.

	Planification	Portage	Pilotage
<b>Action 10 : mettre en place et expérimenter un Open badge pour reconnaître les compétences développées par les étudiants lors de leurs engagements en matière de TE</b>	<b>S1 2024</b>	<b>VP FVU VP EE VP E</b>	<b>DFE DSIN</b>
<b>Action 11 : soutenir l'organisation annuelle de la semaine étudiante de l'écologie et de la solidarité</b>	<b>2024 →</b>	<b>VP FVU</b>	<b>DPIL</b>



## Axe

# RECHERCHE ET INNOVATION

## Promouvoir une recherche responsable au service de la transition écologique

**La politique de l'établissement liée à la promotion d'une recherche responsable et au service de la transition écologique est portée par les vice-présidences chargées de la Recherche (VP R) et des Partenariats et de l'Innovation (VP PI) en lien avec la vice-présidence déléguée aux Enjeux Environnementaux (VP EE).**

**L**e Plan climat-biodiversité et transition écologique de l'ESR rappelle que l'accélération du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité rend nécessaire l'intensification des actions en matière de recherche et d'innovation pour décarboner les activités et préserver la biodiversité. Il souligne la nécessité de développer le partage des connaissances, impose le principe d'une science conçue et pratiquée avec et pour la société et rappelle l'importance du rôle de l'ESR dans l'expertise et l'appui aux politiques publiques en matière de transition écologique. L'Université de Montpellier a un fort positionnement international en relation avec les thématiques du développement soutenable comme en témoigne son rang dans les classements internationaux notamment dans les thématiques relatives à l'écologie, à l'environnement et à la responsabilité sociétale. Cette position scientifique est renforcée par le Programme d'Excellence I-SITE qui vise à apporter une réponse collective à de

nombreuses questions interdépendantes en relation avec la sécurité alimentaire, la qualité de l'environnement, la gestion soutenable des ressources naturelles et des écosystèmes et l'amélioration de la santé humaine dans des environnements changeants. Ce programme d'excellence entraîne une dynamique structurante pour l'UM et ses partenaires, ainsi que toute une communauté scientifique autour de thématiques directement en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), dans le cadre d'un continuum « recherche - formation - entreprises ». Il permet également de renforcer le dialogue entre la science et la société. En effet, en matière de diffusion des connaissances vers la société, l'Université de Montpellier assure depuis 2016, la coordination départementale de la Fête de la Science et l'organisation d'un Village des Sciences à destination du grand public et des écoles. Elle est à l'origine du festival du film scientifique « Sud de Sciences » en partenariat avec les organismes de

recherche et de plusieurs expositions itinérantes en relation avec les enjeux de la TE. L'Université est aussi fortement engagée dans la recherche et la formation dédiées à l'eau continentale avec la création à Montpellier du Centre International UNESCO ICIREWARD. Elle est membre fondateur de la Fondation pour la recherche sur la Biodiversité (FRB) et a mis en œuvre le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. L'UM est également lauréate du projet Pôle Universitaire d'Innovation et accompagne les innovateurs se trouvant aux premiers stades de maturation sur les thématiques « Nourrir, soigner, protéger ». Forte de ces activités de recherche, d'innovation et de ses interactions avec la société, l'Université de Montpellier s'est fixé deux grands objectifs pour accroître encore son investissement dans la transition écologique et contribuer à la réussite du Plan climat-biodiversité du MESR.



## OBJECTIF 1

**Intégrer la transition écologique dans la recherche et l'innovation à l'UM**

L'UM a pour objectif d'accompagner les pratiques de recherche et d'innovation permettant de répondre aux enjeux de la TE et ayant un faible impact sur l'environnement, notamment sur le climat et la biodiversité. Cela passe par un recensement des ODD auxquels répondent les projets de recherche issus de l'UM et par l'intégration des critères de sélection liés à la TE dans les appels à projets. Il est également urgent d'accompagner les structures de la recherche dans leur engagement vers une démarche d'autoévaluation et de réduction des impacts de leurs activités sur l'environnement.

Pour cela, l'UM s'engage à sensibiliser les acteurs de la recherche et à mettre à disposition des structures les indicateurs nécessaires à l'évaluation de ces impacts. L'UM a également la volonté de créer les conditions permettant de transférer les résultats de la recherche vers le monde socioéconomique et de favoriser l'entrepreneuriat et l'innovation pour la TE.

	Planification	Portage	Pilotage
<b>Action 1 : intégrer la TE parmi les critères de sélection des appels à projets dans le cadre du Programme d'excellence I-SITE</b>	2023 →	VP R	DRED
<b>Action 2 : réaliser une cartographie des ODD auxquels répondent les unités et les projets de recherche afin d'identifier l'engagement de la communauté scientifique sur les enjeux de TE</b>	2024 →	VP R	DRED
<b>Action 3 : sensibiliser les personnels pour faciliter le transfert des résultats de la recherche vers l'entrepreneuriat et l'innovation responsable</b>	2024 →	VP PI	DIPA
<b>Action 4 : organiser des tables rondes de sensibilisation des directeurs d'unités et des référents TE, à la recherche responsable et présenter la démarche du collectif Labo 1.5</b>	S1 2024	VP R VP EE	DPIL DRED
<b>Action 5 : accompagner les structures de la recherche dans l'autoévaluation de l'impact de leurs activités (mettre à disposition des indicateurs, suivre les démarches d'amélioration, organiser une restitution annuelle, partager les bonnes pratiques)</b>	2024 →	VP EE	DPIL DPI



## OBJECTIF 2

**Accroître les interactions entre la science et la société**

L'UM a pour ambition de renforcer la diffusion des connaissances issues de la recherche scientifique vers la société, sur les périmètres d'action territoriaux, nationaux et internationaux et de consolider sa démarche de science avec et pour la société dans le domaine de la transition écologique. À cet effet, seront soutenues des actions de diffusion de la culture scientifique et les enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs seront incités à contribuer aux décisions en matière de politique publique en faveur de la transition écologique.

	Planification	Portage	Pilotage
<b>Action 6 : diffuser, vers la société, des connaissances issues de la recherche scientifique en matière de TE : science ouverte et diffusion de la culture scientifique</b>	<b>2023 →</b>	<b>VP RSS VP SODR</b>	<b>DCSPH SCD</b>
<b>Action 7 : identifier les acteurs de la recherche pouvant être consultés dans le cadre de sciences citoyennes dans les orientations en matière de politique publique en faveur de la TE</b>	<b>S1 2024</b>	<b>VP RSS VP R</b>	<b>DRED</b>



## Axe

# ENVIRONNEMENT

## Agir pour l'environnement et modifier les comportements

**La politique de l'établissement liée à l'environnement est portée par les vice-présidences déléguées à l'Immobilier (VP I) et aux Enjeux Environnementaux (VP EE).**

Le MESR a émis un certain nombre de recommandations pour les opérateurs de l'ESR afin de contribuer à la décarbonation de leurs activités en diminuant leur production de GES, à la sobriété énergétique par une réduction de leur consommation d'énergie, mais aussi à la réduction de leur impact environnemental, notamment sur la biodiversité. Depuis plusieurs années, l'UM mène une politique volontariste de réduction de ses impacts sur l'environnement. Afin de réduire ses émissions de GES, l'UM incite ses personnels à utiliser les transports en commun grâce à son Plan de Mobilité Employeur (PMDE). Elle promeut les mobilités douces via le Forfait Mobilités Durables et le remplacement des véhicules de service à moteur thermique par des véhicules électriques ou hybrides. Au niveau des bâtiments, l'accent est mis

sur l'efficacité et la transition énergétique. Au fur et à mesure des opérations de réhabilitation, de nombreux efforts sont faits sur l'isolation, l'installation de systèmes de management pour le chauffage, la climatisation et la ventilation. En 2022, à la demande de l'État, l'UM a défini un plan de sobriété énergétique visant à réduire sa consommation énergétique et à poursuivre la réduction de ses impacts sur l'environnement. L'établissement s'est engagé sur une responsabilisation et implication des personnels et usagers ainsi que sur des investissements pour l'amélioration énergétique des bâtiments. Ces objectifs sont repris dans le SDTE. En matière de déchets, l'UM organise depuis plusieurs années la collecte et le reconditionnement de matériel informatique et a créé des parcs à bennes pour le tri des déchets sur

plusieurs sites. Enfin, concernant la biodiversité, la préservation du vivant et la gestion des ressources en eau, l'UM ne plante plus que des espèces méditerranéennes résistantes à la sécheresse, réalise des fauches et tailles tardives pour favoriser la reproduction des insectes et oiseaux et n'utilise plus de pesticides. Dans la continuité de ces différentes actions, l'UM s'est fixé trois grands objectifs pour accélérer la réduction de son empreinte sur l'environnement.



## OBJECTIF 1

### Réduire l'empreinte carbone de l'UM

S'engager activement dans la sobriété énergétique et la transition bas carbone pour limiter les émissions de GES est une des priorités évidentes. Pour atteindre cet objectif, l'UM s'engage à réaliser son bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES), dispositif inscrit dans le COMP, afin de répertorier les principaux postes d'émission et à appliquer les mesures prévues dans le Plan de Sobriété. L'objectif consiste essentiellement à prendre des mesures sur l'immobilier en réduisant les consommations d'énergie, en accentuant l'isolation thermique des bâtiments anciens, en installant des systèmes de pilotage à distance des équipements et en poursuivant le passage au LED. L'UM a aussi pour objectif de renforcer sa transition énergétique avec des opérations pilotes

de production d'énergie photovoltaïque en autoconsommation. L'Université s'engage également à favoriser les mobilités à faible impact environnemental des personnels et étudiants, en incitant au covoiturage et l'usage du vélo. Réduire notre empreinte carbone suppose également d'engager une démarche vers un usage plus sobre du numérique en optimisant les équipements informatiques de l'Université et en sensibilisant les personnels et les étudiants.

	Planification	Portage	Pilotage
<b>Action 1 : réaliser le bilan des émissions de gaz à effets de serre (BEGES) de l'UM et cibler les principaux postes d'émission</b>	<b>S1 2024</b>	<b>VP EE VP I</b>	<b>DPIL DPI</b>
<b>Action 2 : accroître la maîtrise des consommations d'énergies : poursuivre les travaux d'amélioration énergétique et parfaire la gestion énergétique dont le suivi des consommations</b>	<b>2023 →</b>	<b>VP I</b>	<b>DPI</b>
<b>Action 3 : renforcer la transition énergétique : raccordement aux réseaux de chaleurs et installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation</b>	<b>2023 →</b>	<b>VP I</b>	<b>DPI</b>
<b>Action 4 : augmenter la part des véhicules électriques dans le parc automobile et installer des bornes pour leur rechargement</b>	<b>2023 →</b>	<b>VP I VP EE</b>	<b>DPI</b>
<b>Action 5 : renforcer l'usage des mobilités douces : actualiser les Plans de Mobilité Employeur, inciter au covoiturage et augmenter le nombre de stationnements et accès pour les vélos et trottinettes</b>	<b>2023 →</b>	<b>VP EE VP I</b>	<b>DPIL DPI</b>
<b>Action 6 : organiser des journées de sensibilisation à la sobriété numérique</b>	<b>2024 →</b>	<b>VP EE VP NF</b>	<b>DPIL DSIN</b>
<b>Action 7 : encourager le regroupement et la rationalisation des serveurs informatiques pour réduire le nombre d'équipements et donc la consommation énergétique</b>	<b>2024 →</b>	<b>VP SODR</b>	<b>DPIL DSIN</b>



## OBJECTIF 2

### Diminuer et gérer les déchets

Consciente de la nécessité de préserver les ressources et de limiter la production de déchets, l'université s'engage dans une politique pour trier, réduire et recycler les déchets assimilés aux ordures ménagères et qui soit uniforme sur l'ensemble de ses sites. La réussite de cet objectif supposera l'installation de bacs de tri sur tous ses sites et la révision des contrats

de services. Une attention particulière sera apportée au tri, au réemploi des mobiliers de bureau et du matériel informatique. Les déchets verts, eux, serviront au paillage et amendement des sols végétalisés des campus.

	Planification	Portage	Pilotage
<b>Action 8 : uniformiser progressivement les modalités de tri des déchets sur les différents sites</b>	<b>2024 →</b>	<b>VP EE</b>	<b>DLO DAGI</b>
<b>Action 9 : réaliser une plaquette informative sur la réduction et le tri des déchets</b>	<b>S2 2024</b>	<b>VP EE</b>	<b>DIRCOM</b>
<b>Action 10 : installer des points d'eau pour le remplissage des gourdes dans les espaces communs et inciter les structures internes à faire de même pour réduire les plastiques à usage unique</b>	<b>2024 →</b>	<b>VP EE VP I</b>	<b>DPI</b>
<b>Action 11 : mettre en place une plateforme numérique pour la réutilisation du mobilier de bureau</b>	<b>S2 2024</b>	<b>VP EE VP RS</b>	<b>DLO DAGI</b>
<b>Action 12 : réutiliser les déchets verts (paillage, compost)</b>	<b>2023 →</b>	<b>VP EE</b>	<b>DLO</b>





## OBJECTIF 3

### Protéger et favoriser la biodiversité

Reconnue internationalement dans le domaine de l'écologie, l'UM se doit d'être exemplaire en matière de gestion de la biodiversité sur ses sites. Depuis plusieurs années, des mesures ont été prises pour la protéger et la favoriser (tontes tardives, choix de plantes adaptées au climat...). Pour consolider la portée de ces mesures, il est important maintenant de limiter l'artificialisation des sols et de privilégier les couverts végétaux autant que possible sur les différents sites, avec des espèces

locales, résistantes à la sécheresse. Il s'agit également de développer les connaissances de la biodiversité sur les campus en soutenant et valorisant les initiatives d'inventaires et leur pérennisation et en sensibilisant les personnels et étudiants à sa protection.

	Planification	Portage	Pilotage
<b>Action 13 : limiter l'artificialisation des sols lors de nouveaux aménagements et constructions et désimperméabiliser au mieux les surfaces</b>	2023 →	VP I	DPI
<b>Action 14 : développer, quand cela est possible, le couvert végétal sur les campus avec une diversité d'espèces méditerranéennes et résistantes à la sécheresse</b>	2024 →	VP EE	DLO
<b>Action 15 : généraliser les tontes tardives, tailles raisonnées et le non-usage des pesticides</b>	2023 →	VP EE	DLO
<b>Action 16 : inventorier, suivre et valoriser la biodiversité sur les campus</b>	2023 →	VP EE	DPIL DLO



## Axe

# STRATÉGIE

# ET GOUVERNANCE

## Construire une gouvernance de la transition écologique et promouvoir une activité responsable

**La politique liée à la transition écologique au sein de l'Université de Montpellier est portée par la vice-présidence déléguée aux Enjeux Environnementaux (VP EE) en lien avec l'ensemble des autres vice-présidences.**

**E**n 2016, un an après sa création, l'Université de Montpellier a mis en place un « Plan Vert », porté par une vice-présidence déléguée au Développement Durable puis vice-présidence déléguée à l'Immobilier et au Développement Durable. Ce plan a permis de formaliser la première politique de l'établissement en matière de développement durable, d'élaborer un état des lieux et de définir un certain nombre d'actions à mettre en œuvre. C'est ainsi que l'UM a réalisé une première évaluation du bilan carbone de certains de ses sites et structures. Ces études, menées par des groupes d'étudiants, ont permis d'indiquer qu'en moyenne, l'empreinte carbone de l'UM était due à part équivalente aux transports, aux consommations de fluides (électricité, chauffage, eau) et à l'énergie intrinsèque, également dite énergie « grise », liée à la production de biens et de services. L'UM a ainsi mis en place un certain nombre d'actions autour de ces trois volets comme la mise en place du Forfait Mobilités Durables, l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, le tri des déchets - avec la récupération du papier - et l'arrêt de l'usage des pesticides

dans les espaces verts. Le service des achats et des marchés a aussi intégré dans la rédaction des marchés publics de l'établissement des critères d'ordre social et environnemental, notamment pour les prestations de traiteurs et de nettoyage et le marché d'agences de voyages. Une page dédiée aux achats responsables a aussi été mise en ligne sur l'Intranet de l'Université afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs de la dépense à cette problématique. Un certain nombre de modules de formation ont aussi été mis en place à l'attention des personnels de l'UM dans un cadre inter-universitaire pour favoriser et accompagner le développement de leurs compétences en matière de développement soutenable, responsabilités sociétale et environnementale. Depuis 2021, l'UM, procède également à son autoévaluation en matière de Développement Durable et Responsabilité Sociétale selon le référentiel du label DD&RS via la plateforme CIRSES. À cet effet, sont fournis un certain nombre d'indicateurs et d'éléments probants qui constituent une base à partir de laquelle l'université définit chaque année des objectifs d'amélioration en matière de transition écologique. Depuis

2022, la politique liée à la transition écologique au sein de l'UM est portée par une vice-présidence transversale, la vice-présidence déléguée aux Enjeux Environnementaux en lien avec l'ensemble des autres vice-présidences et des directions de l'Université. Un bureau d'appui administratif et opérationnel dédié au développement durable et à la responsabilité sociétale a été mis en place au sein de la Direction du pilotage et du Service amélioration continue, avec pour mission principale le pilotage et le suivi des travaux en vue d'une démarche de labellisation DD&RS, soutenue par le MESR. Cette première année de fonctionnement a permis de dresser un état des lieux de la prise en compte des enjeux climatiques et environnementaux dans le pilotage et le fonctionnement de l'UM et de structurer un dispositif décisionnel et opérationnel constitué d'un comité de pilotage, un comité opérationnel, un réseau de référents TE et des groupes de travail thématiques. Forte de ses expériences et ressources, l'Université s'est fixé trois objectifs principaux en matière de gouvernance et de fonctionnement pour la transition écologique de l'UM.



## OBJECTIF 1

### Intégrer la politique de transition écologique dans le pilotage de l'UM

Intégrer la politique de transition écologique dans le pilotage de l'UM passe par la mise en œuvre du dispositif décisionnel et opérationnel élaboré en 2022 pour porter politiquement et piloter opérationnellement le schéma directeur. Le succès de cette organisation dépendra également de la mise en place du réseau de référents formés à la transition écologique et issus des différents niveaux d'organisation de l'UM afin de coordonner les actions et d'assurer la diffusion et la remontée des informations. Pour atteindre les objectifs, des solutions d'amélioration devront être co-construites avec les parties prenantes par la mise en place de groupes de travail thématiques, définis par le comité de pilotage, en fonction des besoins identifiés. Dans ce cadre, des outils de pilotage

et de suivi de réalisation des différentes actions seront élaborés et déployés afin d'affecter efficacement des ressources humaines, techniques et financières pour la TE de l'UM. Ce dispositif permettra également d'évaluer et d'analyser la performance de la démarche et sera une source d'information pour communiquer, sensibiliser et favoriser l'engagement et l'adhésion des parties prenantes.

	Planification	Portage	Pilotage
<b>Action 1 : créer et animer le réseau des référents TE</b>	<b>S1 2024</b>	<b>VP EE</b>	<b>DPIL</b>
<b>Action 2 : organiser les formations des référents TE</b>	<b>S1 2024</b>	<b>VP EE</b>	<b>DRH DPIL</b>
<b>Action 3 : mettre en place des groupes de travail thématiques en fonction des besoins</b>	<b>S2 2024</b>	<b>VP EE</b>	<b>DPIL</b>
<b>Action 4 : mettre en place une méthodologie et un outil de collecte des indicateurs pour assurer le suivi de la démarche</b>	<b>2023 →</b>	<b>VP EE</b>	<b>DPIL</b>
<b>Action 5 : réaliser un bilan à mi-parcours de performance de la démarche et publier un rapport</b>	<b>S1 2025</b>	<b>VP EE</b>	<b>DPIL</b>



## OBJECTIF 2

**Mobiliser les ressources humaines, techniques et financières nécessaires**

Le deuxième objectif consiste à mobiliser les ressources nécessaires à la réussite de la transition écologique de l'UM en prévoyant les ressources humaines, techniques et financières nécessaires afin de piloter, former, sensibiliser et assurer la réalisation de l'ensemble des actions nécessaires à cette transition.

	Planification	Portage	Pilotage
<b>Action 6 : adapter les ressources humaines et financières au déploiement des actions en faveur de la TE de l'UM</b>	<b>S1 2024</b>	<b>DGS</b>	<b>DRH DAF</b>
<b>Action 7 : concevoir des actions de sensibilisation des personnels à la TE</b>	<b>2024 →</b>	<b>VP EE</b>	<b>DPIL DIRCOM</b>
<b>Action 8 : communiquer sur la TE dans les publications de l'UM à intervalles réguliers</b>	<b>2023 →</b>	<b>VP EE</b>	<b>DPIL DIRCOM</b>



### OBJECTIF 3

**S'inscrire dans une démarche de développement responsable conciliant les dimensions économique, sociétale et environnementale**

Inscrire l'UM dans une démarche de développement responsable suppose de transformer les modes de déplacement et de consommation pour les activités professionnelles en favorisant l'achat de biens et services durables et en intégrant des critères environnementaux dans le choix des marchés et des offres. Des actions relatives aux livraisons seront également menées en groupant les commandes de matériel afin de limiter les déplacements et les emballages. S'inscrire

dans cette démarche, c'est aussi s'engager dans divers schémas et processus de labellisation, pour disposer de guides et évaluer régulièrement la pertinence des différentes actions engagées. Réussir la TE de l'UM suppose également que les actions s'ancrent dans des réseaux d'acteurs territoriaux, nationaux et internationaux.

	Planification	Portage	Pilotage
<b>Action 9 : définir, pour les personnels, une politique et pour les étudiants, une charte des déplacements responsables de l'UM</b>	<b>S1 2024</b>	<b>VP EE VP E</b>	<b>DAGI</b>
<b>Action 10 : favoriser l'achat de biens et services durables : accroître les considérations d'ordre environnemental dans la rédaction des pièces contractuelles et intégrer des critères environnementaux dans le choix des offres</b>	<b>2023 →</b>	<b>VP EE</b>	<b>DAGI</b>
<b>Action 11 : optimiser la politique d'approvisionnement de façon à limiter les livraisons, les déplacements, les emballages et la production de déchets</b>	<b>2023 →</b>	<b>VP EE</b>	<b>DAGI</b>
<b>Action 12 : mettre en place un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER).</b>	<b>2025</b>	<b>VP EE</b>	<b>DAGI</b>
<b>Action 13 : candidater à des labellisations dont DD&amp;RS (collecte des indicateurs ad hoc)</b>	<b>S2 2024</b>	<b>VP EE</b>	<b>DPIL</b>
<b>Action 14 : établir des partenariats en lien avec la TE</b>	<b>2024 →</b>	<b>VP PI VP EE</b>	<b>DIPA</b>



ANNEXES

INDICATEURS

GLOSSAIRE

# LES INDICATEURS

## Axe Enseignement et Formation

### Objectif 1 : Intégrer les problématiques de transition écologique et de développement soutenable dans les enseignements

- Nombre d'étudiants de premier cycle ayant suivi des enseignements dédiés à la TEDS
- Nombre de parcours ayant opéré un verdissement
- Nombre d'étudiants ayant consulté les ressources TEDS sur l'ENT de l'UM
- Nombre d'étudiants ayant réalisé les tests de positionnement, par niveau et taux de réussite
- Nombre et formation des étudiants inscrits au DE « Sensibilisation aux enjeux de la transition écologique, du développement durable et de la responsabilité sociétale »

### Objectif 2 : Favoriser et accompagner le développement des compétences en transition écologique des personnels

- Nombre d'inscrits au parcours « Comprendre et enseigner les enjeux environnementaux » de l'UVED sur l'ENT de l'UM
- Nombre de formateurs formés aux aspects de la TEDS, du niveau débutant au niveau expert
- Nombre d'échanges de bonnes pratiques (missions, séminaires, etc.) avec les universités partenaires
- Nombre de personnels ayant suivi les modules de formation à la TEDS

### Objectif 3 : Encourager l'engagement des étudiants pour la transition écologique et sa promotion

- Nombre d'étudiants ayant candidaté à l'Open Badge dédié à la transition écologique
- Nombre de supports de communication, conférences et activités créés pour la semaine étudiante de l'écologie et de la solidarité
- Nombre d'étudiants ayant participé à la semaine étudiante de l'écologie et de la solidarité

## Axe Recherche et Innovation

### Objectif 1 : Intégrer la transition écologique dans la recherche et l'innovation à l'UM

- Nombre de projets transdisciplinaires sur la transition écologique soumis dans le cadre du Programme d'excellence I-SITE et liste des ODD auxquels ils répondent
- Nombre de DUs et référents TE présents à la journée d'information et de sensibilisation à la recherche responsable et démarche Labo 1.5
- Nombre de structures de la recherche engageant une démarche d'auto-évaluation
- Nombre de participants à la journée de sensibilisation au transfert des résultats de la recherche vers l'entrepreneuriat et l'innovation responsable

### Objectif 2 : Accroître les interactions entre la science et la société

- Bilan chiffré des conférences, événements, articles dédiés à la diffusion vers la société des connaissances issues de la recherche scientifique en matière de transition écologique et des publics touchés
- Nombre et typologie des consultations faites par les personnels de l'UM en matière de politique publique

## Axe Environnement

### Objectif 1 : Réduire l'empreinte carbone de l'UM

- Quantification des économies d'énergie réalisées selon les indicateurs définis dans le Plan sobriété
- Nombre et puissance des panneaux photovoltaïques installés
- Nombre de véhicules thermiques de services remplacés par des véhicules électriques
- Nombre d'agents utilisant le vélo ou les transports en commun ou le covoiturage
- Nombre de nouvelles attaches et abris à vélos installés
- Nombre de participants aux journées de sensibilisation à la sobriété numérique

### Objectif 2 : Diminuer et gérer les déchets

- Nombre de nouvelles poubelles ou containers adaptés au tri des déchets
- Poids des différents types de déchets triés et collectés
- Nombre de points d'accès à l'eau installés
- Nombre de mobiliers de bureau redistribués

### Objectif 3 : Protéger et favoriser la biodiversité

- Croissance de la surface du couvert végétal des différents campus
- Nombre d'espèces végétales et de spécimens plantés
- Dates de démarrage des tontes et tailles
- Nombre d'inventaires de biodiversité réalisés

## Axe Stratégie et Gouvernance

### Objectif 1 : Intégrer la politique de TE dans le pilotage de l'UM

- Nombre de référents TE
- Nombre de référents TE ayant participé à la journée de formation
- Nombre de groupes de travail thématiques engagés
- Nombre de groupes de travail thématiques terminés

### Objectif 2 : Mobiliser les ressources humaines, techniques et financières nécessaires

- Nombre d'ETP mobilisés pour la mise en œuvre du SD
- Nombre et typologie des actions de sensibilisation réalisées
- Nombre de bulletins d'information publiés en lien avec la TE

### Objectif 3 : S'inscrire dans une démarche de développement responsable conciliant les dimensions économique, sociétale et environnementale

- Nombre de partenariats établis



# GLOSSAIRE

**BEGES** : Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre

**BIATSS** : personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniques et Sociaux et de Santé

**CA** : Conseil d'Administration

**CAC** : Conseil Académique

**CIRSES** : Collectif pour l'Intégration de la Responsabilité Sociétale et du développement durable dans l'Enseignement Supérieur

**COM** : Contrat d'Objectifs et de Moyens

**COMP** : Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance

**CSA** : Comité Social d'Administration

**DAGI** : Direction des Affaires Générales et Institutionnelles

**DCSPH** : Direction Culture Scientifique et du Patrimoine Historique

**DD&RSE** : Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale

**DFE** : Direction des Formations et Enseignements

**DIPA** : Direction de l'Innovation et des Partenariats

**DirCom** : Direction de la Communication

**DLO** : Direction de la Logistique

**DPIL** : Direction du Pilotage

**DRED** : Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales

**DRH** : Direction des Ressources Humaines

**DRI** : Direction des Relations Internationales

**DSIN** : Direction du Système d'Information et du Numérique

**ENT** : Espace Numérique de Travail

**ESR** : Enseignement Supérieur et Recherche

**ETP** : Equivalent Temps Plein

**Fablab** : Laboratoire de Fabrication

**FRB** : Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité

**GIEC** : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

## 30 - Glossaire

**HCC** : Haut Conseil pour le Climat

**IPBES** : Plateforme Intergouvernementale scientifique et politique sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques

**I-SITE** : Initiatives-Science – Innovation –Territoires – Economie

**LED** : Light-Emitting Diode

**MESR** : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

**ODD** : Objectif de Développement Durable

**PDME** : Plan de Mobilité Employeur

**PUI** : Pôle Universitaire d'Innovation

**SCD** : Service Commun de Documentation

**SCFC** : Service commun de la Formation Continue

**SCIP** : Service Commun de Soutien à l'Innovation Pédagogique

**SDTE** : Schéma Directeur relatif à la Transition Ecologique

**TE** : Transition Ecologique

**TEDS** : Transition Ecologique pour un Développement Soutenable

**UE** : Unité d'Enseignement

**UM** : Université de Montpellier

**UVED** : Université Virtuelle Environnement et Développement durable

**VP E** : Vice-présidente Etudiant

**VP EE** : Vice-présidente déléguée aux Enjeux Environnementaux

**VP FVU** : Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie Universitaire

**VP I** : Vice-président délégué à l'Immobilier

**VP NF** : Vice-président délégué au Numérique pour la Formation

**VP PI** : Vice-président partenariats et innovation

**VP R** : Vice-président chargé de la Recherche

**VP RSS** : Vice-présidente déléguée à la relation Science-Société

**VP SODR** : Vice-présidente déléguée à la Science Ouverte et aux Données de la Recherche